

Pour que vos vacances ne se transforment pas en cauchemar

Votre passeport canadien ou votre carte de résident permanent sont indispensables

Le temps des vacances est arrivé. Vous ne pensiez plus qu'à cela depuis quelques semaines déjà, vos billets d'avion sont en votre possession et vos valises bouclées. Toutes les mesures que l'on prend en pareille circonstance ont été prise : le voisin qui va surveiller la maison est prévenu et le cousin qui va venir arroser les plantes vertes aussi. Mais êtes-vous sûrs que vous avez pensé à tout ?

Vous êtes-vous assuré par exemple que si vous ne partez pas par un vol direct vers votre destination finale, le (ou les) pays où vous allez faire escale n'exigent pas un visa de transit ?

Mais surtout, vous êtes-vous assuré que vous êtes

munis des papiers qui vous permettront de faire l'aller et le retour sans encombre ? Car, on ne le sait pas toujours, si au départ de Montréal, vous pouvez embarquer avec un passeport autre que canadien, au retour, ce ne sera pas le cas. De nombreux voyageurs, citoyens canadiens ou résidents permanents en ont fait l'amère expérience au cours de ces deux dernières années. Depuis un peu plus de deux ans en effet, pour embarquer à destination du Canada, tous les transporteurs aériens exigent - un passeport en cours de validité et la carte de résidence pour les résidents permanents - un passeport canadien pour les citoyens canadiens. Un résident permanent qui se présenterait avec un passeport d'un autre pays et un document IMM 1000, une carte de sécurité sociale ou une carte de la RAMQ sera inévitablement

refusé à l'embarquement. Un citoyen qui se présenterait avec un passeport autre que canadien et sa carte de citoyenneté subira le même sort. Dans ce dernier cas, le peu de cas fait de la carte de citoyenneté nous scandalise, car il existe un principe qui veut que personne ne peut empêcher un citoyen pouvant dûment prouver sa citoyenneté, de retourner dans son pays, avec ou sans document de voyage; cependant il s'agit là d'une procédure administrative scélérate. Insidieuse de surcroît puisque son application est, en quelque sorte «déléguée» aux compagnies aériennes auxquelles est faite obligation de ne pas vous embarquer sous peine de pénalités pouvant atteindre 3900 \$ par «infraction». Mais cette mesure a reçu l'appui d'au moins un juge canadien qui a déclaré irrecevable le recours intenté, dans une situation du genre,

par une dame qui voyageait avec sa carte de citoyenneté canadienne et un passeport roumain. Dans les attendus de son jugement, le magistrat en question affirmait : «Les règles en vigueur stipulent que c'est le passeport canadien qui atteste de la citoyenneté d'une personne. Quant aux autres documents, soit une carte de citoyenneté canadienne, un permis de conduire du Canada, une carte d'assurance maladie et autres documents de même nature, ces documents sont utiles pour prouver l'identité de la personne mais en aucun cas, ils n'attestent de la citoyenneté de la personne». Dès lors, pour éviter de vous retrouver bloqué pour quinze jours à trois semaines hors du pays, payer deux fois vos billets d'avions et assumer des frais imprévus - si vous êtes résident perma-



nent : assurer-vous que votre passeport (quel qu'il soit) est valide et que vous avez en main votre carte de résident permanent - si vous êtes citoyen : que vous emportez votre passeport canadien et que la validité de celui-ci s'étend au delà de la date de votre retour.

Me DAHO MOKHTAR, LL.B., LL.M. AVOCAT-CONSEIL

DROIT MATRIMONIAL : DIVORCE À L'AMIABLE

DivorceExpressQuebec.com

Pour un divorce ou une séparation légale à l'amiable rapide, sans stress et peu coûteux : 399 \$, taxes incluses. Entièrement par Internet ou par la poste, pour tout le Québec. Visitez le site Web pour savoir comment procéder.

Web : <http://www.divorceexpressquebec.com>

Courriel : daho@divorceexpressquebec.com

DROIT DE L'IMMIGRATION

- conseils préalables à une demande de parrainage.
- appel et recours en matière d'un parrainage refusé.
- conseils pour une demande de résidence permanente au Canada.
- tout problème relié à l'immigration : motifs humanitaires, etc.

Me Daho Mokhtar, LL.B., LL.M. Avocat-Conseil

8989, Rue Lajeunesse, Bureau 102, Montréal, Qc, H2M 1S1 Métro :Crémazie.

Tél. : 514-387-2699 – Fax : 514-384-4926

E-Mail-Courriel : daho@visaexpresscanada.com



Maria Houem (Avocate/Lawyer)
LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D)
(Membre du barreau du Canada et du Québec)
Doctorat en droit

- Expertise en droit musulman et droit marocain
- Droit de l'immigration
- Droit de la famille
- Droit criminel et pénal
- Droit des affaires et administratif

5056 Côte des neiges, suite 203
Montréal (Québec), H3V 1G6

Tél. : 514 731-5858

Fax : 514 731 8554

e-mail: mariahouem@hotmail.com
www.houemavocate.com

CASA-TECHNOLOGIE

Tél. : 514 315-5853
5518 Jean-Talon Est. St Leonard.
(coin Jean Talon - l'Assomption)
Ouvert 7/7

INFORMATIQUE ÉLECTRONIQUE

PRIX SPÉCIAUX

49.99\$

Appels locaux et interurbains illimités à n'importe qui aux Etats-Unis, au Canada (ligne de terre ou cellulaire). Avec magicJack votre famille et vos amis peuvent vous contacter sans frais hors de l'Amérique du Nord

Dell Pentium 4
Tour Usagé

A PARTIR DE
129.99\$

ACCESSOIRES INFORMATIQUE AUSSI DISPONIBLE A BON PRIX

HP Pentium 4
Tour Usagé

A PARTIR DE
129.99\$

Récepteur Free To Air + Assiette 90 Cm + Installation : 199\$

Autres modèles disponibles

Intel Pentium Core 2 Duo
Ethernet/ sound/6port usb,
2,8Ghz, Memoire 2Go DDR2, HD 250 Gb
Graveur DVD 390 \$
Carte mere Asus

Réparation Éstimaion gratuite